

01 – 01

NOTICE DE PRESENTATION GENERALE & ARCHITECTURALE

L'opération consiste en la restructuration partielle de la demi-pension du L.E.P La Morlette à Cenon.

Etat des lieux :

Le L.E.P est composé d'une partie Internat et Externat.

L'Externat, dans lequel s'inscrit le projet est composé de trois bâtiments en forme de tripode : soit les bâtiments « B / K » et « C » abritant les salles de cours et le hall principal, le bâtiment « A », objet de la présente demande de permis de construire, et abritant, quant à lui :

- à rez-de-chaussée : le foyer des élèves et sanitaires communs, les réserves et locaux du personnel.
- A l'étage : les cuisines, laverie et salles de restaurant pour les élèves et les commensaux.

Le projet :

Il consiste à restructurer l'ensemble de la demi-pension (bâtiment « A ») soit :

- à rez-de-chaussée : ré-organisation des locaux du personnel et réserves des cuisines. A cette occasion, un accès direct des élèves, vers l'étage, est créé en façade « sud ». Le foyer et les sanitaires communs ne sont pas inclus dans les travaux objet de la présente demande d'autorisation à construire.
- à l'étage : refonte complète des cuisines et laverie ainsi que rénovation intérieure des salles de restaurant et sanitaires. Dans le cadre des aménagements proposés, on notera la création :
 - d'une liaison directe avec le hall de jonction entre les bâtiments « B / K » et « C » soit deux unités de passage. Cette option permet de bénéficier de l'accessibilité pour handicapés grâce à l'existence de l'ascenseur adapté ; implanté dans le hall de jonction.
 - le maintien de l'escalier existant en façade « nord » formant, dans le cadre du projet, issue de secours soit deux unités de passage.
 - La suppression de l'escalier intérieur existant au profit d'agrandir la salle de restaurant en place.

Le Parti architectural :

Mis à part la création d'un escalier en façade « sud », les surfaces des plateaux, restructurés et à considérer, demeurent inchangées.

Seules modifications portées en façades existantes :

- Suppression du monte charges existant en façade « nord ».
- Création d'un escalier fermé en façade « sud ».

Le bâtiment « A », objet de la présente, étant conservé en l'état pour la totalité de ses façades, l'extension (escalier façade « sud ») bénéficie d'un traitement en maçonnerie traditionnelle avec en finition un enduit à l'identique de celui en place actuellement sur les façades existantes.

Sur le plan urbanisme :

Le projet bénéficie d'un parc de stationnement existant conservé côté façade « nord ».
L'accès véhicules de livraisons, de sécurité et du personnel est existant : à partir de la rue du docteur Roux. L'ensemble est cohérent avec les règles du P.L.U en vigueur.

Pour l'EURL J.L FAYE :
J.L FAYE Architecte d.p.l.g

EURL J.-L. FAYE
17, Rue Colbert
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 00 67 00
Fax 05 56 00 67 09/08

Pour le Maître de l'Ouvrage :

Le Directeur
de la Maîtrise d'ouvrage

François JOLLY